ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 70256

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la provenance des produits consommés dans les lieux de restauration des établissements publics. Selon la Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles (FNSEA), près des deux tiers de l'alimentation destinée à la restauration « hors domicile » sont importés. De plus, à ce jour, 80 % de la viande servie dans les écoles est issue de l'importation, d'après les chiffres de l'Interprofession bétail et viande. À l'heure où l'agriculture française a plus que jamais besoin d'être soutenue et que le Gouvernement fait la promotion du « *Made in France* », les lieux de restauration collective que sont les cantines scolaires doivent en être l'illustration par l'origine majoritairement française de l'alimentation qui y est consommée. En outre les élus locaux font régulièrement part de leur demande d'une préférence pour les produits non seulement français mais également locaux. Il lui demande donc de préciser l'origine des produits qui sont consommés dans les cantines scolaires.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70256
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 décembre 2014, page 10007
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)